

# Changez d'Air

Donnez de la hauteur à vos loisirs Nature !

CHANGEZ D'AIR

10 rue du Grand Pont 74270 FRANGY

Tél : 06 85 54 86 94

E-mail : [changezdair@yahoo.fr](mailto:changezdair@yahoo.fr)

Site Web : [www.changezdair.com](http://www.changezdair.com)

Eurl au capital de 4000 €

Siret 804881365

Immatriculation Tourisme : IM074150004

N°Assurance RCP : Hiscox 0505151

Garantie financière : 4000715151/1

## Top Suisse : Cervin & Glacier d'Aletsch 16 - 17 juillet 2026



Points forts du séjour :

La découverte des 2 emblèmes de la Suisse.

Les randos hyper panoramiques vers ces sites de toute beauté.

L'hébergement au centre de Zermatt

La formule tout compris : pension complète, train et téléphérique.

# Les Grandes lignes :

2 JOURS - 1 NUIT - 2 JOURS DE RANDONNEE

**Niveau :** niveau facile sur chemins de montagne

De 300 à 500 m de dénivelé et de 4h de marche par jour

L'encadrement sera fait par un accompagnateur en montagne diplômé d'état de l'équipe de Changez d'Air.

**Groupe de 6 à 14 personnes**

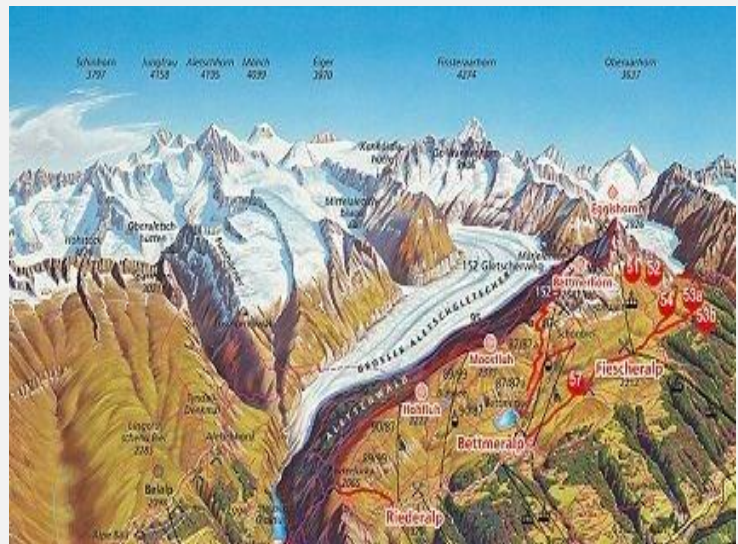
**Hébergement :** en chambre de 4 et mini dortoir de 6 personnes dans un hôtel

Possibilité de réserver des chambres de 2 (sur demande)

**Repas** typique valaisan au restaurant, pique nique à midi

**Tarif :** 369 €

Comprend préparation, encadrement, **pension complète** (sauf 1<sup>er</sup> pique nique), les trajets en train et téléphérique



**Le glacier d'Aletsch et ses nombreux sommets environnants, impressionnant de grandeur**

## Programme détaillé :

### Jour 1 : Le Cervin depuis Zermatt, petit village de Zmutt

**Départ Vitam Park 74160 Neydens (en face hotel Ibis): 6h ou rdv à Tasch : 10h**

On rejoint d'abord Zermatt en train après avoir laissé la voiture au parking plus bas dans la vallée car Zermatt est une ville sans voiture.

Puis balade en balcon du village direction le socle du Cervin qui se dresse pile en face de nous !

Ambiance de carte postale.

On passera par le hameau très typique de Zmutt avant de redescendre par un autre chemin direction Zermatt.

Nuit et soirée sur place dans cette ville mêlant tradition et modernité.

### Jour 2 : Glacier d'Aletsch - chemin classé à l'Unesco

On redescend dans la vallée du Rhône pour passer sur l'autre rive et après un montée en téléphérique, nouvelle rando très panoramique sur la moraine qui domine le plus grand glacier des Alpes, 22 km qui s'étirent à perte de vue.

Des paysages et panoramas sur le glacier et les sommets environnants à couper le souffle ! l'expression prend toute sa signification ici !!

Fin sur place vers 17h, retour st Julien entre 20 et 21h.

## Renseignements supplémentaires :

**Niveau :** niveau facile

J 1 : 3 à 4h de marche et 300 m de dénivelé

J 2 : 4 h et 400 m

**Encadrement :** par un accompagnateur en montagne diplômé d'état de l'équipe de Changez d'Air.

**Hébergement :**

Chambres de 4 (en supplément) et Mini dortoir de 6 personnes dans un hôtel très bien situé au centre de Zermatt

Le linge de lit et serviette sont fournis

Petit déjeuner préparé à l'hôtel et repas : fondue et dessert au restaurant



Vignettes souvenirs de 2017 :

Zmutt

Zermatt



En 2017, voici la vue que l'on a eu en ouvrant les volets à l'hôtel à Zermatt



Des pique niques et sieste comme ça, on s'en rappellera, c'est sur !

**Matériel à prévoir :**

**EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR**

Vêtements :

Les principes :

Pour le haut du corps, le principe des 3 couches permet de gérer quasiment toutes les situations :

- un sous-pull à manches longues en matière respirante (fibre creuse).
- une veste en fourrure polaire chaude.
- une veste coupe-vent imperméable et respirante type gore-tex.

En marchant, par beau temps calme, le sous-pull peut suffire. Par temps de pluie, neige ou vent, il suffit de rajouter la veste imperméable. Par grands froids ou lors des pauses, la veste polaire est un complément indispensable.

Prévoir des vêtements qui sèchent rapidement et donc proscrire le coton. Préférez la laine, la soie et les fibres synthétiques qui permettent de rester au sec et au chaud aussi longtemps que possible.

Pensez à vous couvrir avant d'avoir froid, mais surtout à vous découvrir avant d'avoir trop chaud. La sueur est l'ennemi du randonneur, car elle humidifie les vêtements

Ainsi, il est très rare d'effectuer une ascension vêtu d'une veste polaire.

**La liste idéale : (à adapter suivant la randonnée et la saison)**

- 1 chapeau de soleil ou casquette.
- 1 foulard.
- 1 bonnet.
- T-shirts manches courtes en matière respirante de préférence (1 pour 2 à 3 jours de marche).
- shorts
- 1 sous-pull à manches longues en matière respirante ou une chemise.
- 1 veste en fourrure polaire.
- 1 veste coupe-vent imperméable et respirante type gore-tex avec capuche.
- 1 cape de pluie ou un sursac si vous possédez la veste ci-dessus.
- 1 pantalon de trekking ample.

- Chaussettes de marche (1 paire pour 2 à 3 jours de marche) Privilégier la laine ou les chaussettes spécifiques randonnée. Attention au coton pour les ampoules.
- 1 paire de chaussures de randonnée tenant bien la cheville et imperméables à semelle type Vibram. Pensez à « tester » auparavant les chaussures neuves et celles inutilisées depuis longtemps. Proscrire absolument les bottes et après-skis.
- 1 paire de guêtres ou mini guêtres selon saison (hiver/été)
- Des sous-vêtements.
- 1 pantalon confortable pour le soir.
- 1 paire de chaussures de détente légères pour le soir.

### Equipement pour la rando

- ⊖ 1 sac à dos de 30 litres à armature souple, muni d'une ceinture ventrale et ~~permettant d'accrocher les raquettes.~~
- Un grand sac plastique permettant de protéger l'intérieur du sac à dos.
- 1 paire de lunettes de soleil.
- 1 thermos ou une gourde de préférence isotherme (1,5 litre minimum).
- 1 couteau de poche type Opinel.
- 1 petite pochette (de préférence étanche) pour mettre son argent, carte d'identité, carte vitale et contrat d'assistance.
- Papier toilette + 1 briquet.
- Crème solaire + écran labial.
- Boîte plastique hermétique (contenance 0,5 l minimum) + gobelet + couverts.
- 1 frontale ou lampe de poche.
- 1 couverture de survie.
- Appareil-photo, jumelles (facultatif).

### Equipement pour la nuit :

- 1 frontale ou lampe de poche,
- Boules Quiès ou tampon Ear (facultatif).
- Nécessaire de toilette (privilégiez l'indispensable, les petites contenances, les échantillons et les kits de voyages).

### Pharmacie personnelle

- Vos médicaments habituels.
- Médicaments contre la douleur : paracétamol de préférence.
- Pastilles contre le mal de gorge.
- Bande adhésive élastique, type Elastoplaste en 8 cm de large.
- Jeux de pansements adhésifs + compresses désinfectantes.
- Double peau (type Compeed ou SOS ampoules).
- 1 pince à épiler.

## **Formalités :**

Durant la randonnée, vous devez être en possession dans votre sac à dos :

- de votre téléphone portable
- Carte d'identité en cours de validité ou Passeport.
- Carte vitale- Contact de votre assurance voyage- CB

# Changez d'Air



**Donnez de la hauteur à vos loisirs Nature !**

**CHANGEZ D'AIR**

10 rue du Grand Pont 74270 FRANGY

Eurl au capital de 4000 €

Siret 804881365

10 rue du gd Pont 74270 FRANGY

Tél : 06 85 54 86 94

E-mail : [changezdair@yahoo.fr](mailto:changezdair@yahoo.fr)

Site Web : [www.changezdair.com](http://www.changezdair.com)

Immatriculation Tourisme : IM074150004

N° Assurance RCP : Hiscox 0505151

Garantie financière : 4000715151/1

## Top Suisse : Cervin & Glacier d'Aletsch 16 - 17 juillet 2026

### Page Contrat

Le programme et renseignements se trouvent en page 1 à 5 du document

**Tarif :** 369 € par personne

Comprenant l'encadrement montagne, l'organisation du voyage, **la pension complète** (hors boissons) du repas du soir du J1 au repas de midi du J2, **les transferts en train à Zermatt et en téléphérique à Aletsch**

Ne comprend pas le transport vers les randos et sur place (en option) boissons ou autres dépenses sur place

#### **Options :**

**(Cochez les options désirés et rajouter le paiement à l'inscription)**

- Participation au transport aller retour en mini bus et aux parkings sur place : 55 €
- Hébergement en chambre de 4 personnes avec salle de bains privative : 25 € par personne (tarif garanti sous réserve de la présence de 4 personnes dans la chambre)
- Assurance annulation : 20 € (fortement conseillée)
- Assurance rapatriement : 15 €

**Contrat à renvoyer daté et signé avec un acompte de 200 € + options et le solde au 15 juin**

#### **Pour payer par virement Iban :**

FR76 1810 6000 3296 7359 3216 866 changez d'air

Les éventuels frais de transferts bancaires sont à votre charge

Conditions de vente et d'annulation du client :

Voir les conditions de vente et d'annulation ci jointes au programme

La signature avec bon pour accord entraine l'acceptation de ces mêmes conditions

La souscription de l'assurance annulation proposée ou une Assurance personnelle permet le **remboursement de la différence des sommes non remboursées par Changez d'AIR**

Les motifs d'annulation sont définis par l'assurance.

Changez d'Air assure seulement la souscription de l'assurance.

Mme Mr

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Date :

Signature (précédé de bon pour accord) :

## CONDITIONS DE VENTES & D'ANNULATION

### CHANGEZ D'AIR

10 Rue du grand pont 74270 FRANGY

Site Web : [www.changezdair.com](http://www.changezdair.com)

Eurl au capital de 4000 €

Siret 804881365

N°Assurance RCP : Hiscox 0505151

Garantie financière : 1000715151/1 Groupama

### Confirmation d'un dossier ou prestation :

1/ Après acceptation de notre devis, le client s'engage à le renvoyer avec la mention manuscrite « bon pour accord », afin de confirmer la prestation demandée.

Un acompte d'environ sera à versé pour toute réservation et le solde selon date fixé sur le contrat (sauf pour les sommes inférieures à 250 €, le total sera à payer à la réservation)

2/ Le contrat lie le client à Changez d'Air, pour le respect du travail mis en œuvre et des conditions de mise en application de celui-ci.

3/ Changez d'Air s'engage à fournir les prestations requises selon devis ou facture, dans un cadre légal d'activités de montagne encadrées par des professionnels diplômés d'état (Guide de Montagne, Accompagnateur en Montagne et Moniteur), conformément à la déontologie et la législation encadrant ces activités.

4/ Changez d'Air certifie l'exactitude et la conformité des diplômes des professionnels exerçants pour lui. Tous les professionnels dépendent du diplôme d'alpinisme, (les guides et les accompagnateurs en particulier) et sont à jours de leur recyclage obligatoire (tous les 6 ans sous l'égide de l'ENSA). Celui-ci leur confère le droit d'exercer contre rémunération selon les règles juridiques et sécuritaires qui encadrent la profession.

5/ Changez d'Air confirme et atteste être en possession de toutes les autorisations administratives et de garanties d'assurance pour l'exercice des activités proposées dans le cadre de sa structure (Syndicat Professionnel conduit par un directeur).

6/ Changez d'Air s'engage à fournir des prestations de qualité et s'engage à veiller à la sécurité de tous les participants, pour autant que l'équipement de chacun soit adapté aux activités de montagne. Pour la moyenne montagne été/hiver : bonnes chaussures de marche à semelle crantées, baskets ou chaussures de montagne. (Aucune chaussure de ville ne sera acceptée : chaussures en toiles, bottes ou chaussures ouvertes etc...)

-Concernant les sacs, seuls sont autorisés les sacs à dos de montagne, pour la sécurité et le confort des participants.

En aucun cas les sacs de villes ou sacs à bandoulières seront acceptés.

6bis/ Si les clauses du §6, n'étaient pas respectées, le professionnel sera en droit de refuser la participation du client pour des raisons sécuritaires. La prestation ne sera alors pas assurée et le client ne pourra prétendre à aucun remboursement. .

**7/Météo** : proposant des activités de pleine nature en montagne, nous sommes tributaires les uns les autres des conditions météorologiques. A partir du moment où une prestation est confirmée par un client, nous contrôlons régulièrement la situation climatique. En cas d'incertitude découlant d'un phénomène perturbé (dépression), Changez d'Air suit jour par jour et heure par heure l'évolution.

Nous sommes les seuls à prendre la décision de maintenir ou d'annuler une prestation confirmée. Le client ne peut en aucun cas prendre par lui-même cette décision et de fait s'expose d'office aux conditions et aux pénalités d'annulation (Cf § 10 frais d'annulation). Nous avons en effet l'expérience, la connaissance de la montagne et en particulier celle de notre massif. Si nous jugeons que l'activité est réalisable (tjrs en relation avec la météo incertaine), elle sera alors assurée.

Le manque de neige n'est pas une condition d'annulation de sortie en raquette et dans ce cas les randonnées se feront en mode pédestre, sans raquettes.

7 bis La météo pourra conduire Changez d'air a modifié le programme pour la sécurité et le confort de tous et chacun.

Le client ne pourra dans ce cas pas demander de dédommagement pour les prestations non effectuées.

7 ter/ Seule la pluie installée et persistante, les risques d'orage forts, le brouillard épais, les chutes de neige fortes avec risques d'avalanche peuvent justifier l'annulation d'une prestation, afin de ne pas compromettre le confort et la sécurité des clients et de celle des enfants en particulier.

Si Changez d'Air annule une prestation pour les raisons météorologiques (selon § 8), il le fera au plus tard la veille ou le matin même de la prestation. Le client est tenu informé régulièrement des différentes étapes qui conduiront à cette décision. Nous nous engageons alors à rembourser intégralement la prestation (si acompte ou solde versé avant la prestation), ou alors si le client le souhaite une date de remplacement sera alors proposée.

8 / Changez d'air s'autorise d'annuler (en cas d'insuffisance d'inscrit par exemple) un voyage au plus tard 3 semaines avant le départ pour les voyages de plus de 6 jours.

7 jours avant le départ pour un voyage de 2 à 6 jours

48h avant le départ pour un voyage de 2 jours maximum

Le client en sera informé à ce moment-là et ne pourra prétendre à aucun remboursement que ce soit, **autre que celui intégral des sommes versées bien sur**

### **9/Conditions d'annulation classique**

Elles varient selon les circuits ou voyage, se référer au contrat

Sans conditions spécifiques affichées sur le contrat, les conditions type ci dessous s'appliqueront :

De l'inscription à 45 jours avant l'activité, 30 % seront retenus

De 44 à 30 jours avant l'activité, 50 % seront retenus

De 29 à 15 jours avant le voyage, 70 % seront retenus

De 14 à 9 jours avant le voyage, 80 % seront retenus

De 8 à 2 jours avant le voyage, 90 % seront retenus

Moins de 48 h avant le voyage, 100 % seront retenus

De même, en cas d'annulation en cours de séjour, aucun remboursement ne sera fait.

En cas d'interruption de séjour, les clients signataires ne pourront demander aucun dédommagement une fois le week end engagé

La souscription de l'assurance annulation proposée par Changez d'Air ou une assurance personnelle permet le remboursement de la différence avec les sommes non remboursées par Changez d'Air.

Les motifs d'annulation sont définis par l'assurance. Changez d'Air assure seulement la souscription de l'assurance

Ces conditions sont à demander par le souscripteur au moment de l'inscription.

Les primes versées pour l'assurance **ne sont jamais remboursables** même si le voyage est annulé pour cas de force majeur.

### **9 bis / Conditions d'annulation couple ou duo**

Si un couple ou un duo ont réservé une chambre twin ou double pour eux et que l'une des personnes venait à annuler, la différence entre chambre double et single sera à la charge de la personne qui annule, en plus des autres frais d'annulation.

Ceci est du au fait que souvent le prix des chambres singles et doubles est très proche et engendre un cout supplémentaire très important

### **9 ter/ Conditions d'annulation groupe**

Lors d'une journée ou un séjour organisé et réservé par un groupe constitué, le tarif est fixé en fonction du nombre de personnes donnés lors de l'élaboration du projet.

Si le nombre définitif venait à être modifié la part manquante sera à repartir entre les personnes inscrites.

### **10/ Annulation de la part de Changez d'Air cause Confinement ou incapacité de voyager**

Si un voyage ne peut pas se faire cause confinement ou autre raison du au COVID 19, Changez d'Air informera au plus vite les clients de l'annulation du voyage.

Et proposera une autre date de voyage avec un avoir sur les sommes versées sans autre frais

Cet avoir sera valable un an et sera remboursé au bout d'un an si non utilisé

**Les clients seront libres d'accepter cet avoir ou de se faire rembourser**

En cas de mesures de contraintes sanitaires (test, vaccins) imposé par un pays, une région visités, les clients devront faire le nécessaire pour être en conformité avec ces règles.

Les conditions d'annulation classiques s'appliqueront en cas d'annulation

**11/ Pour les voyages avec billets d'avion ou autres moyens de transport,** Changez d'air conseille des vols ou autre moyen de transport mais n'est pas responsable de l'annulation, du report ou retard d'un vol ou autre bus, train etc.

Le client ne pourra pas demander de dédommagement ou autre remboursement à Changez d'air des prestations terrestres suite à un problème lié à ces transports.

Tout changement d'horaire de vols ou train entraînant une modification de transport, d'hébergement ou restauration prévus dans les prestations achetées à Changez d'air et qui engendrera un surcout sera à prendre en charge par les clients.

12/ Transferts depuis les rendez vous et dispersion

Si un client choisi un horaire, un jour différent du rendez et de la dispersion du groupe proposé, les frais de bus, taxi ou autre frais d'acheminement et de tout autre cout sera à sa charge

**13/ Force majeure – Changement de programme**

En cas de force majeure : intempérie, accident, attentat, grève, retard de bus, train ou avion, accident de circulation, fermeture d'un hôtel, d'un musée, d'un restaurant, le niveau des participants ou tout autre changement indépendant de Changez d'Air, Changez d'Air peut être amené à modifier le programme.

Ceci pour la sécurité et le confort de tous et de chacun.

Dans ces cas, les clients ne pourront pas demander de dédommagement pour les prestations ou une partie du programme non effectuée.

**14/ Lors des déplacements en mini bus,** une participation est demandé au client, les dommages corporels sont bien sur assurés **mais pas les bagages** ou effet personnels en cas de vols ou perte de ceux-ci.

Il est demandé aux voyageurs de garder les affaires ou biens précieux sur eux lors des haltes par exemple.

**14bis / Lors des déplacements en covoiturage,** la même participation est proposée aux co-voitureurs.

Changez d'Air n'est pas responsable des événements qui pourraient se produire pendant le covoiturage : panne ou autre.

Les personnes acceptant les co-voitureurs doivent être assurés pour eux et les autres, et également pour l'assistance en cas de problème du véhicule.

Si la personne qui devait prendre sa voiture doit annuler, les autres doivent trouver une solution pour participer au voyage. Changez d'Air ne prend pas en charge la différence de cout.

**15/ Lors d'hébergement en hôtel ou chambres d'hôtes,** la base est de 2 personnes par chambre ou 3 selon le nombre impair ou paire de participants sachant que les chambres ne sont pas mixtes sauf cas exceptionnel.

16 / Assurances

Les participants aux voyages et randonnées doivent être assurées en responsabilité civile ainsi qu'en rapatriement si besoin.

Les participants doivent être en possession de leur carte vitale, ou équivalent pour voyages à l'étranger, et être capable d'avoir un contact avec leur assurance.

Changez d'Air n'est pas tenu de prendre en charge les éventuels frais de rapatriement ou de secours

Une assurance est proposé, voir chapitre 10/

**17 / Inflation :**

Compte tenu de l'inflation des prix des matières premières, il se peut que Changez d'air soit amené à répercuter celle-ci sur le tarif des voyages, journées et séjours.

Le client en sera alors avertit au moins 15 jours avant le départ.

**Partie groupe scolaires, jeunesse**

Les écoles, les centres de loisirs et les centres de vacances : Concernant ces groupes, nous demandons (au même titre que vos organismes de tutelle) un minimum d'encadrant pour seconder le professionnel et assurer la sécurité des enfants. Le professionnel assure un transfert de responsabilité sur des animateurs, instituteurs ou parents, qui au final dépendent de lui seul. Ils se doivent aussi de faire respecter toutes les consignes.

-Sur le terrain il est le seul habilité à prendre toutes les décisions qui dépendent de la gestion du groupe et de sa sécurité.

-Le nombre de personnes autorisées (pour des questions de pratiques et d'assurance) est variable en fonction de l'activité réservée. Il sera précisé par téléphone dans un premier temps et communiqué sur le devis ou facture par ailleurs.

Changez d'Air confirme et atteste être en possession d'un agrément émanant de l'Education Nationale (vous référer à la liste des activités sportives de montagne couvertes par le rectorat [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)).  
Ce dernier est valable 5 ans et renouvelable au bout de cette période.

Le programme pourra être modifié en fonction de la météo et du niveau du groupe.

En cas d'annulation de Changez d'Air, le client sera averti au plus tard 3 semaines avant la date de départ.

Toutes les sommes versées seront alors remboursées, le client ne pourra prétendre à aucun autre remboursement ou dédommagement que ce soit.

Conditions d'annulation de la part du client : varie selon la date d'annulation.

La souscription de l'assurance annulation proposée ou une assurance personnelle permet le **remboursement de la différence**.  
Les motifs d'annulation sont définis par l'assurance.

Changez d'Air assure seulement la souscription de l'assurance.

Mme Mr

Adresse :

Téléphone portable :

Mail :

Date :

Signature :